

INSERTION VERS L'EMPLOI ET POLITIQUE EUROPÉENNE

Jonathan BANNENBERG

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | MARS 18
Économie sociale



COMPRENDRE POUR AGIR

INSERTION VERS L'EMPLOI ET POLITIQUE EUROPÉENNE

Jonathan BANNENBERG
Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| AVANT-PROPOS | 2 |
| INTRODUCTION | 3 |
| I. L'EUROPE ET L'INSERTION VERS LE MARCHÉ DU TRAVAIL | 4 |
| 1. LA STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI (SEE) | 4 |
| 1.1. MISE EN ŒUVRE DE LA SEE | 5 |
| 1.2. GARANTIE POUR LA JEUNESSE | 5 |
| 1.2.1. RÉSULTATS OBTENUS À CE JOUR | 6 |
| 2. L'INCLUSION SOCIALE EN EUROPE | 6 |
| 2.1. POLITIQUES EUROPÉENNES EN MATIÈRE D'INCLUSION SOCIALE | 7 |
| 3. FONDS SOCIAL EUROPÉEN | 8 |
| II. VISION EUROPÉENNE DES POLITIQUES NATIONALES | 9 |
| 1. LES DIFFÉRENTES MODALITÉS D'INSERTION | 9 |
| 2. SITUATIONS PARTICULIÈRES DE LA BELGIQUE ET DE LA FRANCE | 10 |
| III. DÉFIS NOUVEAUX : LIBÉRALISATION ET HYBRIDATION DES RESSOURCES | 11 |
| CONCLUSION | 12 |
| BIBLIOGRAPHIE | 13 |

AVANT-PROPOS

Au niveau européen, l'emploi des publics les plus défavorisés est un enjeu majeur. En effet, les taux de participation des femmes, des jeunes, des travailleurs âgés, des migrants et des personnes peu qualifiées sur le marché du travail restent relativement faibles. L'insertion vers l'emploi, qui existe sous des formes nationales différentes, est une des voies qui a fait ses preuves.

En matière d'insertion vers l'emploi, deux politiques sont appliquées du côté de l'Europe : la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE), démarrée en 1997 et qui ne cesse de se développer, et, depuis 2001, la politique européenne d'inclusion sociale. Outre le socle que représentent ces deux grandes politiques européennes, l'Europe identifie et promeut les bonnes pratiques dans les différents États membres.

Dans cette note d'analyse, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS argumente en faveur d'un développement de l'utilisation des ressources européennes par les acteurs qui portent l'insertion vers l'emploi à l'échelle nationale, tout en les motivant à s'inspirer davantage des initiatives existantes dans les pays voisins.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink

INTRODUCTION

En matière d'insertion vers l'emploi, deux politiques sont appliquées au niveau européen : la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE), démarrée en 1997 et qui ne cesse de se développer, et, depuis 2001, la politique européenne d'inclusion sociale. L'emploi étant l'objectif premier des politiques sociales européennes, l'idée est de pousser et de soutenir toutes les initiatives permettant de créer un emploi accessible à tous, c'est-à-dire, pas uniquement pour les personnes très qualifiées mais aussi pour celles qui sont susceptibles d'être exclues.

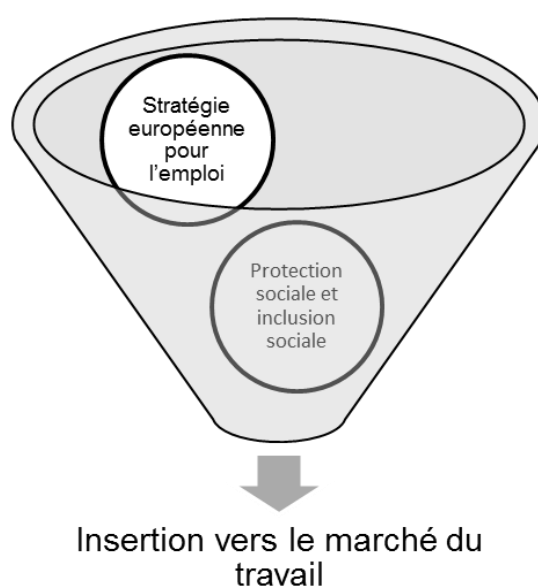
Outre le socle que représentent ces deux grandes politiques européennes, l'Europe identifie et promeut les bonnes pratiques dans les différents États membres. Dans nombre de pays européens, les politiques et les réalités se rejoignent ; mais il y a aussi des différences entre des structures d'insertion qui ont bénéficié de subventions sur le long terme, d'autres à moyen terme, d'autre sur des activités plus économiques, etc. Des programmes européens, comme, par exemple, Erasmus +, permettent de monter des projets avec des acteurs d'autres pays pour comparer ce que font les uns et les autres.

Cette note d'analyse a pour objectif de présenter le fondement européen des principales stratégies d'insertion vers le marché de l'emploi et d'analyser leur impact sur les structures nationales d'insertion. La première partie présentera, respectivement, la Stratégie européenne pour l'emploi et le déploiement du soutien européen aux États membres dans les domaines de l'inclusion et de la protection sociales. La deuxième partie se concentrera sur l'effet de ces politiques sur la (re)structuration de l'insertion au niveau national, avec comme exemples les cas de la Belgique et de la France, mettant en évidence que ces politiques d'insertion sont liées aux territoires sur lesquels elles s'appliquent. Enfin, nous concluons sur l'impact de l'insertion et de l'innovation sociale sur la croissance économique.

I. L'EUROPE ET L'INSERTION VERS LE MARCHÉ DU TRAVAIL

L'Europe développe deux politiques, indépendantes l'une de l'autre, pour agir sur l'insertion vers le marché du travail (Schéma 1) : la SEE, qui remonte à 1997, et l'inclusion sociale, avec la création de la MOC (Méthode ouverte de coordination) inclusion sociale en 2000. Au sein de la Commission européenne, toutes deux dépendent de la Direction générale Emploi, Affaires sociales et Inclusion.

Schéma 1 – Politiques européennes d'action pour l'insertion vers le marché du travail



1. LA STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI (SEE)¹

Les États membres de l'Union européenne (UE) décident de se fixer un ensemble d'objectifs communs concernant la politique de l'emploi dont l'objectif principal est l'augmentation d'emplois et de leur qualité dans toute l'UE.

Intégrée à la stratégie Europe 2020 en faveur de la croissance et mise en œuvre dans le cadre du semestre européen, cycle de coordination se concentrant sur les six premiers mois de chaque année dans le cadre duquel les États membres alignent leurs politiques économiques et budgétaires sur les règles et les objectifs arrêtés au niveau de l'UE.

¹ COMMISSION EUROPÉENNE, « Stratégie européenne pour l'emploi », <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=101&langId=fr> (page consultée le 14 novembre 2017). Sur le fonctionnement du semestre européen, voir CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, « Comment le Semestre européen fonctionne-t-il ? », 10 novembre 2017, <http://www.consilium.europa.eu/fr/policies/european-semester/how-european-semester-works/> (page consultée le 15 mars 2018).

Le semestre comporte un calendrier clair qui peut être divisé en deux phases principales (de janvier à mars pour la première, d'avril à juin/juillet pour la seconde) :

1. Les États membres reçoivent des orientations politiques formulés au niveau de l'UE.
2. Les États membres soumettent leurs programmes d'action qui sont évalués au niveau de l'UE ; à l'issue de l'évaluation de ces programmes, les États membres reçoivent des recommandations individuelles concernant leurs politiques nationales en matière budgétaire et de réforme.

Les États membres sont censés tenir compte de ces recommandations lorsqu'ils établissent leur budget pour l'année suivante et qu'ils prennent des décisions concernant leurs politiques économiques, leurs politiques en matière d'emploi, d'éducation, etc.

1.1. MISE EN ŒUVRE DE LA SEE

La mise en œuvre de la SEE passe par les deux phases du semestre européen :

1. Le rapport conjoint sur l'emploi (RCE) est fondé sur une analyse de la situation de l'emploi en Europe, sur la mise en œuvre des lignes directrices pour les politiques de l'emploi – qui sont des priorités et objectifs communs pour les politiques nationales de l'emploi proposés par la Commission, convenus par les États membres et adoptés par le Conseil de l'UE – et sur une analyse du tableau de bord d'indicateurs en matière sociale et d'emploi. Il est publié par la Commission et adopté par le Conseil de l'UE.
2. Les programmes nationaux de réforme (PNR) sont présentés par les États membres et analysés par la Commission, qui vérifie s'ils sont conformes à la stratégie Europe 2020. Sur la base de l'évaluation des PNR, la Commission publie une série de rapports analysant les politiques économiques de chacun des États membres et formule des recommandations par pays.

1.2. GARANTIE POUR LA JEUNESSE²

À la fois une réforme structurelle visant à améliorer de façon drastique le passage de l'école au monde du travail et une mesure de soutien immédiat à l'emploi des jeunes, la garantie pour la jeunesse est un engagement pris en avril 2013 par l'ensemble des pays de l'UE de veiller à ce que tous les jeunes âgés de moins de 25 ans puissent bénéficier :

- d'une offre d'emploi de qualité
- d'une formation continue
- d'un apprentissage, ou
- d'un stage

Dans les quatre mois qui suivent la perte de leur emploi ou la fin de leurs études.

La garantie pour la jeunesse s'inspire d'expériences réussies similaires menées en Autriche et en Finlande, qui ont démontré qu'investir dans des mesures favorisant la transition des jeunes de l'école vers le monde du travail était une opération rentable. La garantie finlandaise pour la jeunesse a

² COMMISSION EUROPÉENNE, « Garantie pour la jeunesse », <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1079&langId=fr> (page consultée le 14 novembre 2017) et COMMISSION EUROPÉENNE, « Garantie pour la jeunesse : questions et réponses », 19 février 2018, http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-4102_fr.htm (page consultée le 15 mars 2018).

contribué à réduire le taux de chômage des jeunes : 83,5% d'entre eux s'étant vu proposer avec succès un emploi, un stage, un apprentissage ou une formation complémentaire dans les trois mois suivant leur inscription au chômage.

1.2.1. RÉSULTATS OBTENUS À CE JOUR

Après la création de la garantie pour la jeunesse, la situation des jeunes sur le marché du travail s'est sensiblement améliorée :

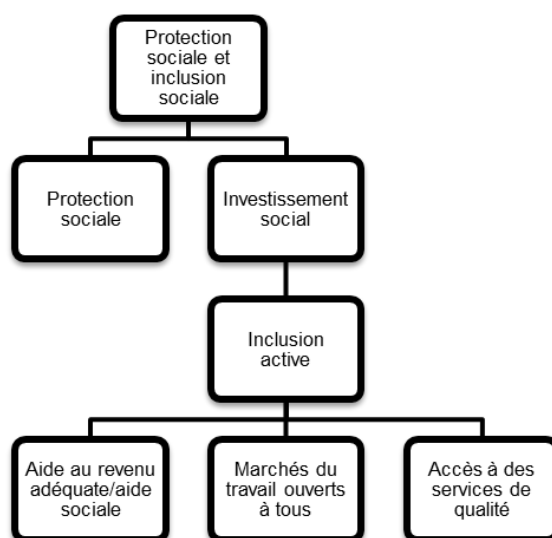
- l'UE compte près d'1,8 million de jeunes chômeurs et 1 000 000 jeunes « NEET » (qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation) de moins ;
- le taux de chômage des jeunes a fortement baissé, passant d'un niveau record de 23,7% en 2013 à 18,7% en 2016 ;
- la part des 15-24 ans NEET est passée de 13,2% en 2012 à 11,5% en 2016.

Même s'il convient de replacer ces tendances dans le contexte de facteurs cycliques, la garantie pour la jeunesse accélère les progrès en améliorant les perspectives des jeunes.

2. L'INCLUSION SOCIALE EN EUROPE³

Outre la protection sociale, la Commission européenne soutient et complète les politiques menées par les États membres dans le domaine de l'inclusion sociale (Schéma 2).

Schéma 2 – Déploiement de la politique d'inclusion sociale en Europe



³ COMMISSION EUROPÉENNE, « Protection sociale et inclusion sociale », <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=750&langId=fr> (page consultée le 13 novembre 2017).

L'« investissement social » consiste à investir dans les personnes en adoptant des mesures pour renforcer leurs compétences et leurs capacités et leur permettre de participer pleinement au monde du travail et à la société. Les domaines prioritaires sont l'éducation, des services de garde d'enfants de qualité, les soins de santé, la formation, l'aide à la recherche d'emploi et la réinsertion.

L'« inclusion active » consiste à permettre à chaque citoyen, y compris aux plus défavorisés, de participer pleinement à la société, et notamment d'exercer un emploi. Concrètement, pour atteindre cet objectif, il faut : une aide au revenu adéquate, des marchés du travail ouverts à tous et un accès à des services de qualité.

L'« aide au revenu » comprend toutes les mesures prises par les autorités des pays de l'UE pour assurer un revenu juste à leurs citoyens. Elle se déploie au moyen de différents régimes de prestations sociales (indemnités de chômage, allocations familiales, pensions de retraite, prestations d'invalidité, revenus minimums).

On considère que les marchés du travail sont ouverts à tous lorsqu'ils permettent à toutes les personnes en âge de travailler d'occuper un emploi rémunéré, en particulier les personnes vulnérables et défavorisées. L'accès à des services de qualité qui aident les citoyens à participer activement à la société, et notamment à revenir sur le marché du travail.

2.1. POLITIQUES EUROPÉENNES EN MATIÈRE D'INCLUSION SOCIALE⁴

- 2000 : Création de la MOC inclusion sociale – Sommet de Nice.
- 2001 : Extension de l'outil aux pensions et systèmes de retraites – Sommet de Laeken.
- 2004 : Extension de l'outil aux soins de santé.
- 2005 : Fusion en une MOC sociale unique structurée par des objectifs communs.

La MOC sociale est un processus volontaire de coopération politique fondé sur l'établissement d'objectifs communs et la mesure des progrès accomplis vers ces objectifs au moyen d'indicateurs communs. Ce processus exige aussi une coopération étroite de tous les acteurs concernés, y compris les partenaires sociaux et la société civile.

- 2008 : Dans sa recommandation relative à l'inclusion active, l'UE a demandé aux États membres d'élaborer une stratégie globale axée sur les trois aspects de la politique sociale (aide au revenu adéquate, marchés du travail ouverts à tous, accès à des services de qualité).

En ce qui concerne plus précisément les marchés du travail ouverts à tous, il s'agit de prendre des mesures pratiques dans des domaines tels que l'apprentissage tout au long de la vie, l'aide liée au travail, etc.

- 2010 : La stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive fixe des objectifs visant à sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale et à porter à 75% le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans.
- 2013 : Le train de mesures sur les investissements sociaux de l'UE exhorte les États membres à accélérer la mise en œuvre de la recommandation.

⁴ Voir HUCHET, Estelle, « Les politiques d'inclusion sociale dans l'UE : quel impact pour les Roms ? », Pour la Solidarité, juillet 2014, http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/28.as_politiquesinclusiondansuequelimpactpourroms.pdf (page consultée le 13 novembre 2017) et COMMISSION EUROPÉENNE, « Marchés du travail ouverts à tous », <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1134&langId=fr> (page consultée le 13 novembre 2017).

Un document d'accompagnement interne a mis en évidence deux problèmes majeurs⁵ : le phénomène des travailleurs pauvres et les facteurs (liés aux systèmes fiscaux et de prestations) dissuadant de travailler. Ce document donne également des conseils détaillés aux États membres pour favoriser l'inclusion, en proposant notamment des mesures pour aider les employeurs et les travailleurs, et une approche personnalisée fondée sur les besoins des demandeurs d'emploi.

La Commission recommande également de recourir davantage au Fonds social européen pour aider les pays de l'UE à mettre en place des stratégies efficaces.

3. LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN⁶

Le Fonds social européen (FSE) est le principal instrument de promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale. Il aide les citoyens à trouver un emploi (ou un meilleur emploi), favorise l'intégration des personnes défavorisées et contribue à l'épanouissement personnel de chacun.

Au cours de la période 2014-2020, le FSE consacrera quelque 80 milliards d'euros aux objectifs suivants :

- former les citoyens et les aider à trouver un emploi
- promouvoir l'inclusion sociale
- améliorer l'éducation et la formation
- améliorer la qualité des services publics nationaux.

Par le biais d'organismes intermédiaires, le FSE est l'outil européen par excellence qui finance l'insertion vers l'emploi au niveau national.

⁵ Voir COMMISSION EUROPÉENNE, *Follow-up on the implementation by the Member States of the 2008 European Commission recommendation on active inclusion of people excluded from the labour market - Towards a social investment approach*, Bruxelles, 20 février 2013, SWD(2013) 39 final, 62 p.

⁶ COMMISSION EUROPÉENNE, « FSE – Fonds social européen », <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=325> (page consultée le 1 février 2018).

II. VISION EUROPÉENNE DES POLITIQUES NATIONALES

Le réseau de recherche sur l'entreprise sociale EMES qui travaille avec plusieurs centres de recherche dans les différents États membres, a identifié, il y a déjà une dizaine d'années, les entreprises sociales d'insertion (ESI).

Les ESI et les politiques publiques ont été étudiées dans le cadre du projet PERSE (*The socio-economic performance of social enterprises in the field of work-integration*), 2001-2004, qui est axé sur les ESI qui couvrent l'essentiel de l'activité économique sociale. Le but des ESI est d'aider les chômeurs peu qualifiés qui risquent d'être définitivement exclus du marché du travail. Grâce à l'activité productive, ces entreprises intègrent les travailleurs défavorisés au monde professionnel et à la société en général. Dans le même temps, les ESI produisent des biens (quasi-)publics.

En matière d'insertion par le travail, d'entreprises sociales et de politiques publiques, le projet conclut aux recommandations suivantes pour l'élaboration de nouvelles politiques :

1. Maintenir une grande diversité de systèmes d'intégration dans la politique du marché du travail pour permettre aux ESI d'intégrer une variété de profils de travailleurs.
2. Les régimes publics devraient reconnaître l'objectif de production des ESI.
3. Les organismes publics devraient reconnaître la diversité des ressources mobilisées par les ESI conformément à leur mission sociale.
4. Favoriser la mise en réseau des ESI.

1. LES DIFFÉRENTES MODALITÉS D'INSERTION⁷

Le centre de recherche européen EMES identifie quatre grands types d'ESI :

1. Les ESI qui proposent des emplois transitoires ou soutenus par des subventions de court terme.

Elles représentent le nombre le plus important de structures en Europe. Dans ce cadre, une personne en difficulté peut, par le biais d'un travail productif et de formations qualifiantes, augmenter son « employabilité » sur un temps donné. Cette modalité d'insertion se retrouve notamment dans les entreprises de formation par le travail (EFT) belges ou les coopératives de travail finlandaises. En France, ce modèle correspond plutôt aux entreprises d'insertion (EI).

2. Les ESI qui ont pour vocation la création d'emplois permanents autofinancés.

⁷ Cette partie est essentiellement tirée de AVISE, « Insertion par l'activité économique. Contexte européen », 13 janvier 2016, <http://www.avise.org/decouvrir/insertion-par-lactivite-economique/contexte-europeen> (page consultée le 9 novembre 2017).

Elles sont économiquement viables, même si des subventions peuvent être accordées au démarrage, comme c'est le cas dans les firmes sociales allemandes ou anglaises ou dans les entreprises d'insertion belges.

3. Les ESI qui visent l'intégration professionnelle des publics à l'aide d'un subventionnement permanent.

Ces organisations existent dans la plupart des pays et visent à remédier au décalage entre la productivité requise par le marché du travail classique et les capacités des personnes frappées d'un handicap. On parle généralement d'ateliers protégés, comme au Portugal, au Danemark ou en Irlande, ou d'ateliers sociaux et d'entreprises de travail adapté (ETA) comme en Belgique ou en France.

4. Les ESI qui visent la socialisation par l'activité productrice.

On y trouve par exemple certaines entreprises sociales actives dans le recyclage et la récupération en Belgique et les centres occupationnels en Espagne. En France, ce modèle correspond plutôt aux centres d'adaptation à la vie active (CAVA).

2. SITUATIONS PARTICULIÈRES DE LA BELGIQUE ET DE LA FRANCE⁸

En **Belgique**, le but du dispositif d'insertion socioprofessionnelle (ISP) consiste à proposer une démarche globale qui articule les différentes étapes d'un parcours de formation avec les phases d'accueil, de guidance et d'aide à la recherche d'emploi. *In fine*, il s'agit d'augmenter les chances pour les demandeurs d'emploi les moins qualifiés, ou ceux qui sont restés longtemps en dehors du marché du travail, à (re)trouver un emploi.

Concomitamment, sous l'impulsion des politiques et des fonds structurels de l'UE, émerge la notion de « Parcours d'insertion ». Celui-ci organise l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leurs démarches à toutes les étapes nécessaires pour accéder à un emploi.

Ainsi, pour permettre aux demandeurs d'emploi les plus fragilisés d'accéder à un emploi, les organisations d'ISP déploient des actions :

- d'accompagnement individuel psychosocial
- d'orientation professionnelle
- de formation professionnelle (non diplômante)
- de pratiques professionnelles
- de recherche d'emploi.

⁸ La partie sur la Belgique est essentiellement tirée de FÉDÉRATION BRUXELLOISE DES ORGANISMES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET D'ÉCONOMIE SOCIALE D'INSERTION, « L'histoire de l'insertion socioprofessionnelle en Belgique », https://www.febisp.be/resource/static/files/isp_historique.pdf (page consultée le 11 décembre 2017). La partie sur la France est essentiellement tirée de CHESNÉ, Yohann, « Le modèle des entreprises d'insertion. L'exemple de la France », Pour la Solidarité, septembre 2016, <http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/ed-2016-entreprises-insertion.pdf> (page consultée le 1 décembre 2017). Pour plus d'informations sur la situation en France, voir aussi le site de la Fédération des entreprises d'insertion, <http://www.lesentreprisesdinsertion.org/> ; en Belgique francophone, voir le site de Atout EI, <http://www.atoutei.be/spip.php>.

En **France**, le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) est né à la fin des années 1970 puis s'est progressivement développé pour s'inscrire comme un acteur reconnu de l'économie. L'IAE se compose d'un ensemble d'associations et d'entreprises, rassemblées sous l'appellation de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Les SIAE recrutent des personnes éloignées du monde de l'emploi et leur proposent un accompagnement à la fois social et professionnel, dans le but de favoriser leur insertion professionnelle future avec un retour à un emploi durable. Leur travail est également de lutter contre l'exclusion qui n'est pas forcément synonyme de fatalité. Les SIAE jouent un rôle d'intermédiaire sur le marché du travail. Elles possèdent toutes cet objectif commun de sortir des logiques d'assistance d'un système pouvant parfois inciter à la passivité de la population. Elles proposent de ce fait à leur public une alternative en leur offrant un contrat de travail en lieu et place d'une simple compensation financière. Les SIAE vivent du principe que nul n'est inemployable et s'attachent à accompagner les personnes en insertion vers le chemin de l'emploi. Proposer un parcours de formation et un accompagnement dans un travail adapté, c'est la mission des SIAE qui démontrent chaque jour que tout le monde a le droit et a la capacité de travailler. Par ailleurs, la grande diversité des SIAE leur permet de répondre à la diversité du public ciblé en offrant diverses solutions en fonction de leurs besoins et de leurs difficultés actuelles : détachement plus ou moins important au marché de l'emploi, difficultés sociales, absence de solutions présentes localement, etc.

Suite à la décision de réduire les contrats aidés, le président du groupe SOS Jean-Marc Borello a remis le 16 janvier 2018, à la demande de la ministre du Travail Muriel Pénicaud, son rapport sur l'inclusion par l'emploi, la formation et l'accompagnement. Il ressort de ce rapport que l'IAE, en s'appuyant notamment sur une formation liée à l'emploi, est un vecteur permettant de mener vers un emploi durable des personnes vulnérables et doit être plus et mieux soutenue.

III. DÉFIS NOUVEAUX : LIBÉRALISATION ET HYBRIDATION DES RESSOURCES

Suite à la directive Bolkestein (2006) de l'UE, la libéralisation des services a entraîné l'ouverture plurielle à la concurrence de services du secteur non-marchand. Pour les associations, ce phénomène de libéralisation est à l'origine du passage du conventionnement (subventions) à la contractualisation (appels d'offres). Au niveau de l'État, l'endettement élevé couplé au déficit public a pour conséquence une réduction du subventionnement des associations. Ces dernières sont alors contraintes de réduire leurs activités ou de développer une nouvelle forme de gestion basée sur l'hybridation des ressources.

L'hybridation des ressources est la combinaison de différents types de ressources : subventions, marchés publics, ressources financières issues d'entreprises privées (responsabilité sociale des entreprises, mécénat financier, offres conjointes, etc.), financement de projets en capital (par exemple, le *crowdfunding*), financement spécifique de projets et services en nature (par exemple, le mécénat de compétences). Parmi les conséquences de l'hybridation de ressources des associations, relevons les risques de financiarisation du non-marchand et de perte des valeurs.

Pour les structures d'insertion, ces défis compliquent la gestion des ressources. De plus, de nouvelles compétences organisationnelles, imposées par le concept de taille critique, deviennent nécessaires.

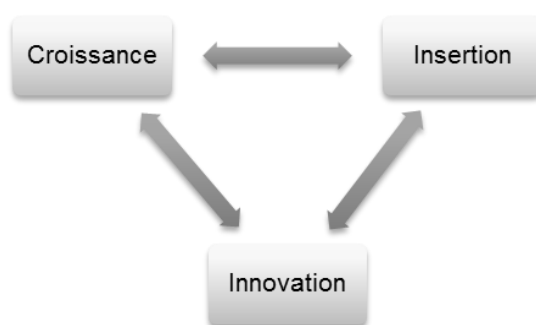
CONCLUSION

Les innovations technologique et économique étaient au fondement de la réflexion sur les stratégies de croissance européenne, mais, suite à la crise financière de 2008, l'innovation sociale et l'innovation territoriale ont été ajoutées. Le fait que les institutions européennes reconnaissent que ces deux types d'innovations créent de l'activité économique et de l'emploi est donc relativement nouveau.

Néanmoins, l'Europe reste focalisée sur l'*état* de l'économie, et ses politiques d'insertion visent avant tout à réduire le taux de chômage. Or, celles-ci devraient aussi se concentrer sur le *fonctionnement* de l'économie en insistant davantage sur la qualité de l'emploi. Dans un plaidoyer en faveur d'une stratégie européenne pour la qualité de l'emploi⁹, la Confédération européenne des syndicats (CES) reconnaît les efforts faits dans la prise en considération de la qualité de l'emploi : consensus politique, formulé dans les conclusions du Conseil de Nice (décembre 2000), autour de l'idée que la qualité de l'emploi est nécessaire pour assurer compétitivité et plein emploi ; élaboration, depuis les indicateurs de Laeken en 2001, d'indicateurs communs en matière de qualité du travail. Malgré tout, la CES souligne que la qualité de l'emploi doit être au centre du processus de gouvernance économique afin de tenir compte de l'évolution sociale et d'être cohérent avec les objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Il s'agit donc d'intégrer le fait que, dans un contexte européen marqué par la libéralisation et l'hybridation des ressources, l'innovation sociale, en trouvant des solutions aux enjeux de mobilité sur les territoires, est porteuse de croissance économique et d'emploi : telle est la pierre angulaire de l'Europe de l'insertion sociale (Schéma 3). L'ISP belge et l'IAE française sont autant d'exemples d'outils qui existent, sous différentes formes, dans d'autres pays européens. Enfin, l'Europe doit être appréhendée par les acteurs de l'insertion comme permettant, au travers de ses différents programmes et réseaux, de relier ces innovations sociales les unes aux autres pour former une Europe de l'insertion et de la solidarité.

Schéma 3 – Croissance et insertion : la poule et l'œuf



⁹ CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS, « Vers une stratégie européenne pour la qualité de l'emploi », 13 mars 2015, https://www.etuc.org/sites/www.etuc.org/files/document/files/position_fr.pdf (page consultée le 30 janvier 2018).

BIBLIOGRAPHIE

- AVISE, « Insertion par l'activité économique. Contexte européen », 13 janvier 2016, <http://www.avise.org/decouvrir/insertion-par-lactivite-economique/contexte-europeen> (page consultée le 9 novembre 2017)
- CHESNÉ, Yohann, « Le modèle des entreprises d'insertion. L'exemple de la France », Pour la Solidarité, septembre 2016, <http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/ed-2016-entreprises-insertion.pdf> (page consultée le 1 décembre 2017)
- COMMISSION EUROPÉENNE, « Stratégie européenne pour l'emploi », <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=101&langId=fr> (page consultée le 14 novembre 2017)
- COMMISSION EUROPÉENNE, « Garantie pour la jeunesse », <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1079&langId=fr> (page consultée le 14 novembre 2017)
- COMMISSION EUROPÉENNE, « Garantie pour la jeunesse : questions et réponses », 19 février 2018, http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-4102_fr.htm (page consultée le 15 mars 2018)
- COMMISSION EUROPÉENNE, « Protection sociale et inclusion sociale », <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=750&langId=fr> (page consultée le 13 novembre 2017)
- COMMISSION EUROPÉENNE, « Marchés du travail ouverts à tous », <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1134&langId=fr> (page consultée le 13 novembre 2017)
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Follow-up on the implementation by the Member States of the 2008 European Commission recommendation on active inclusion of people excluded from the labour market - Towards a social investment approach*, Bruxelles, 20 février 2013, SWD(2013) 39 final, 62 p.
- COMMISSION EUROPÉENNE, « FSE – Fonds social européen », <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=325> (page consultée le 1 février 2018)
- CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS, « Vers une stratégie européenne pour la qualité de l'emploi », 13 mars 2015, https://www.etuc.org/sites/www.etuc.org/files/document/files/position_fr.pdf (page consultée le 30 janvier 2018)
- CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, « Comment le Semestre européen fonctionne-t-il ? », 10 novembre 2017, <http://www.consilium.europa.eu/fr/policies/european-semester/how-european-semester-works/> (page consultée le 15 mars 2018)
- FÉDÉRATION BRUXELLOISE DES ORGANISMES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET D'ÉCONOMIE SOCIALE D'INSERTION, « L'histoire de l'insertion socioprofessionnelle en Belgique », https://www.febisp.be/resource/static/files/isp_historique.pdf (page consultée le 11 décembre 2017)
- HUCHET, Estelle, « Les politiques d'inclusion sociale dans l'UE : quel impact pour les Roms ? », Pour la Solidarité, juillet 2014, http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/28.as_politiquesinclusiondansueque liimpactpourroms.pdf (page consultée le 13 novembre 2017)

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens:

- www.ess-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Formation inclusive aux métiers du numérique : Pour une meilleure intégration des femmes et des personnes réfugiées, Florent LOSSON, mars 2018.*
- *Politique agricole commune et sécurité alimentaire, Louise ROQUETTE, mars 2018.*
- *Les actions de la Commission européenne pour l'économie sociale en 2017-2018, Florian BENAIS, mars 2018.*
- *L'aide alimentaire en Europe, Louise Rouquette, décembre 2017.*
- *Intégration et participation politique en Europe, Jonathan BANNENBERG, décembre 2017.*
- *Économie sociale et solidaire en Europe du Sud-Est : perspectives de développement et actions publiques, Tristan Thomas, décembre 2017.*
- *Financement et promotion des éco-innovations en Europe et en France, Mathilde Mosse, novembre 2017.*
- *Jeunesse et formation inclusive : politiques et financements européens, Florent Losson, novembre 2017.*
- *Le gaspillage alimentaire en Europe, Louise Rouquette, novembre 2017.*
- *Les éco-innovations en Europe, Mathilde Mosse, octobre 2017*
- *Décrochage scolaire : 3 Notes d'analyse. Marie Schuller, octobre 2017*
- *Quelles politiques économiques contre le réchauffement climatique en Europe ? Tristan Thomas, octobre 2017*

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.*
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ? PLS & SMart, n°36, juin 2017.*
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France. PLS & SMart, n°35, mai 2015.*
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie. PLS & SMart, n°34, mai 2015.*
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.*
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.*

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Les Régions ultrapériphériques : défis et perspectives, Paul HAMMOUD, Antoine MASQUELIN, Tristan THAMOS, février 2018.*
- *Finance et bien-être, une réflexion participative. Marie Leprêtre, décembre 2016.*
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables. Sanjin Plakalo, décembre 2016.*
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises. Denis Stokkink, novembre 2016.*
- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France. POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.*
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage. Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016.*
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises. Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.*

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Économie sociale

L'économie sociale, qui replace l'humain au centre de l'économie et repose sur une gouvernance démocratique, est une voie porteuse de développement économique, d'harmonie sociétale et environnementale des territoires. Une voie susceptible de faire face aux crises économiques, écologiques et sociales auxquelles est confrontée la société actuelle. POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, investi dans la promotion des entreprises d'économie sociale en Europe, poursuit inlassablement son travail de pionnier en défrichant de nouvelles trajectoires. C'est dans ce cadre que s'inscrit la désignation de PLS, rapporteur général du Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'Entrepreneuriat social (GECES).

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

